

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(10\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Félix Achard, décembre 1870](#)

Jean-Baptiste André Godin à Félix Achard, décembre 1870

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Achard, Félix \(1843-1923\)](#) est destinataire de cette lettre

[La Forge, Anatole de \(1821-1892\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

Éditeur [Équipe du projet FamiliLettres \(Famillistère de Guise - CNAM\) & Projet EMAN \(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle\)](#)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [décembre 1870](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Achard, Félix \(1843-1923\)](#)

Lieu de destination [Inconnu](#)

Description

Résumé

À propos de la nomination d'un commissaire cantonal du 2e Bataillon de mobilisés de l'Aisne. Godin, qui préside désormais la commission municipale, informe le préfet de l'Aisne qu'il avait révoqué monsieur Castagny, commissaire cantonal nommé par le maire de Guise, que Castagny avait fait recours auprès d'Anatole de La Forge, alors préfet de l'Aisne, qui avait ordonné sa réintégration. Godin fait le

récit de son entrevue à Saint-Quentin avec Anatole de La Forge et monsieur Gronier sur ce sujet : Gronier aurait abusé de la confiance d'Anatole de La Forge. Godin fait part des manœuvres qui ont présidé à la nomination actuelle de Castagny.

Notes

Courrier adressé au Préfet de l'Aisne.

Mots-clés

[Actualité](#), [Guerre](#), [Idées politiques](#)

Personnes citées

- [Castagny \[monsieur\]](#)
- [Gronier \[monsieur\]](#)
- [La Forge, Anatole de \(1821-1892\)](#)

Événements cités

- [Gouvernement de la Défense nationale \(4 septembre 1870-19 février 1871, France\)](#)
- [Guerre franco-allemande de 1870 \(19 juillet 1870-29 janvier 1871, France\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Le Nouvion-en-Thiérache \(Aisne\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)
- [Solesmes \(Nord\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Achard, Félix (1843-1923)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Archiviste-paléographe et haut fonctionnaire français né en 1843 à Avignon (Vaucluse) et décédé en 1923 à Avignon. Licencié en droit, archiviste-paléographe de la promotion de 1865, Félix Achard est nommé archiviste de la Haute-Vienne en 1867, puis préfet de l'Aisne du 7 novembre 1870 au 12 mars 1871 (replié au Nouvion-en-Thiérache), et archiviste du Vaucluse en mars 1871. Il est révoqué en 1876 pour avoir pris part à une manifestation politique républicaine. Il devient alors avocat, puis entre en 1888 dans l'administration des finances comme percepteur à Avignon, ensuite à Agde, à Carpentras et enfin de nouveau à Avignon.

Nom La Forge, Anatole de (1821-1892)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Journaliste et homme politique français né en 1820 à Paris et décédé en 1892 à Paris. Journaliste au journal *Le Siècle* (Paris, 1836-1932), organe républicain après 1848, La Forge est nommé préfet de l'Aisne le 14 septembre

1870 à Saint-Quentin par le gouvernement de Défense nationale. Il combat à la tête des troupes de défense de Saint-Quentin contre les Prussiens en octobre 1870. Blessé le 8 octobre, il est remplacé le 7 novembre 1870 par Félix Achard. Il devient ensuite député de la Seine, de 1881 à 1889.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation3 p. (221r, 222r, 223v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 01/06/2024

Guise le 7^{me} Juin 1870

221

Monsieur le D^{re}

J'evois de mon devoir de sous
signaler un fait qui peut avoir son
importance, en présence de la double
nominat^{ion} que vous avez faite
dans le 2^{me} bataillon des mobiles de
la 1^{re} légion.

Lorsque le gouvernement de la
République nationale désigna les commis-
saires cantonniers, le Maire de Guise
arrêta les effets de l'arrêté en nommant
M^r Castagny comme commissaire
cantonnier, après avoir fonctionné
de président de la commission municipale
et se fit passer le Bureau de M^r Castagny
et se confia ses fonctions à un
autre agent, par informai le Maire
qui approuva la mesure.

Malgré quelques temps après
le Maire revint et M^r Castagny
fut un jour demeuré à M^r Quintin
dans le Bureau de la Préfecture,
et se rendit peu après une lettre

restent de la signature de M^l
 Anatole de la Forge par laquelle
 j'étais informé que le onzième
 jour de l'année de M^l Castagny
 était illégal et que j'étais à la
 vingt-cinquième dans les fonctions par
 quel était de droit commissaire
 communal de la ville de Guise.

Je me rendis aussitôt à St Quentin
 pour savoir par quelle entremise
 M^l le Préfet avait été conduit à
 signer cette lettre. Il fut d'abord
 très surpris du fait, et il fut
 demander aussitôt M^l Grozier auquel
 il exprima de surprise. Devant être
 conduit par lui à signer une telle
 pièce, sans que son attention fut
 attirée par son subpt. M^l Grozier
 répondit que son attention ^{avait} ayant été
 attirée sur la position de M^l Castagny
 il ne savait pas que le acte était
 si lui fit alors avec beaucoup de remarques
 qu'il ne comprenait pas ainsi compris
 il ne savait pas un seul fonctionnaire
 de la République qui put tenir à sa
 fonction. M^l Anatole de la Forge le
 pria de faire en sorte que de tel

500
511
s'entendent si reproduiraient plus.

Je termine ces sous faisant
remarque pour que sous in-
quiesce. Pour tout le profit possible,
que les faits qui concernent votre
double nomination sont entachés
d'une grande duplicité de la part
de quelque agent, ainsi, fait que
sous le drapeau pas, une lettre signée
d'un troisième capitaine major
avait été envoyée du camp aux
capitaines du bataillon de Solism
et cette lettre était signée Fournier
est ensuite que la nomination
de M. Castagny a eu lieu.

M. Grosier a guère été assés
embarrassé en ma présence au
nouveau. pourquoi ?

Malgré la longueur de cette lettre
soyez assuré Monsieur le Préfet qu'elle
n'a d'autre intention que d'être utile
à votre administration en éclairant
les voies de liquidité est à dire à Soudi
ce qui y fait obstacle et par cela même
à l'affermissement de la République.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet
de mes meilleurs sentiments.

Goussier